

Plan d'études de Langue et Littérature françaises (*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*)

du 12 décembre 2016 (état au 1^{er} août 2022)

La Faculté des Lettres de l'Université de Berne décrète,

conformément à l'article 44 des Statuts de l'Université de Berne du 7 juin 2011 (Statuts de l'Université, StUni) et au règlement sur les études et sur les contrôles à la Faculté des Lettres de l'Université de Berne du 15 mars 2021 (RSL Phil.-hist. 21). [Teneur du 10.05.2021]

I. Considérations générales

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Art. 1 ¹ L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre, dans le cadre des enseignements de la Faculté des Lettres, une formation en Langue et Littérature françaises, avec les programmes d'études suivants :

- a un programme d'études Bachelor Langue et Littérature françaises (*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*) en Major de 120 crédits,
- b un programme d'études Bachelor Langue et Littérature françaises (*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*) en Minor de 60 crédits,
- c un programme d'études Bachelor Langue et Littérature françaises (*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*) en Minor de 30 crédits,
- d un programme d'études Master Linguistique / Littérature françaises (*Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft*) en Major de 90 crédits,
- e un programme d'études Master Linguistique / Littérature françaises (*Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft*) en Minor de 30 crédits.

TITRES

Art. 2 ¹ L'Institut de Langue et de Littérature françaises prépare aux titres suivants :

- a Bachelor of Arts (B A) in French Linguistics and Literature, Universität Bern (*Bachelor of Arts en Langue et Littérature françaises, Universität Bern*),

<p>MODULES POUR D'AUTRES PROGRAMMES D'ÉTUDES</p>	<p>b Master of Arts (M A) in French Linguistics / Literature with special qualification in Linguistics, Universität Bern (<i>Master of Arts en Linguistique / Littérature françaises avec dominante Linguistique, Universität Bern</i>),</p> <p>c Master of Arts (M A) in French Linguistics / Literature with special qualification in Literature, Universität Bern (<i>Master of Arts en Linguistique / Littérature françaises avec dominante Littérature, Universität Bern</i>).</p>
<p>NOTATION DES PERFORMANCES D'ÉTUDES</p>	<p>Art. 3 ¹ L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre un programme d'études Langue et Littérature françaises de niveau Bachelor dans le cadre des cursus d'études extra-Faculté.</p> <p>² L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre également des modules en Bachelor (Minor) Langue et Littérature françaises pour les étudiant e s qui ont le français comme branche d'études à la Pädagogische Hochschule Bern (PH).</p> <p>³ L'Institut de Langue et de Littérature françaises ouvre ses cours aux autres Instituts de langues et littératures romanes (italien, espagnol).</p> <p>Art. 4 ¹ Pour les enseignements notés, l'article 35 RSL Phil.-hist. 21 alinéas 1 et 2 s'applique. Pour les enseignements non notés, les contrôles sont sanctionnés par les termes « réussite » (<i>bestanden</i>) ou « échec » (<i>nicht bestanden</i>). [<i>Teneur du 21.02.2022</i>]</p> <p>² La somme maximale des crédits pour les contrôles non notés ne doit pas dépasser celle déterminée par l'article 35 alinéa 5 RSL Phil.-hist. 21. [<i>Introduit le 21.02.2022</i>]</p> <p>³ Les modalités de contrôle sont communiquées au début des enseignements par les enseignant·e·s concerné·e·s. [<i>Introduit le 21.02.2022</i>]</p>
<p>COMBINAISON AVEC D'AUTRES PROGRAMMES D'ÉTUDES</p>	<p>Art. 5 Le programme Bachelor Langue et Littérature françaises et le programme Master Linguistique / Littérature françaises en Major peuvent être combinés avec tous les autres programmes d'études en Minor visés à l'article 10 RSL Phil.-hist. 21. La combinaison français major et français minor n'est cependant pas possible. [<i>Teneur du 10.05.2021</i>]</p>
<p>DURÉE DES ÉTUDES ET PROLONGATION</p>	<p>Art. 6 ¹ Les études en Bachelor durent six semestres en temps réglementaire.</p> <p>² Les études en Master durent quatre semestres en temps réglementaire.</p> <p>³ Les étudiant(e)s qui, pour des motifs légitimes, ne peuvent pas respecter le temps réglementaire des études ont la possibilité de demander une prolongation (art. 13 RSL Phil.-hist. 21). Sont considérés comme motifs légitimes notamment : activités lucratives, grossesse, éducation de ses enfants, service militaire, service civil et maladie. [<i>Teneur du 10.05.2021</i>]</p>

Art. 7 Les étudiant e s ont droit à des conseils réguliers pour leurs études. Ces conseils sont assurés par les directeur(trice)s de l'Institut de Langue et de Littérature françaises et par leurs collaborateur(trice)s enseignant e s.

II. Programme d'études Bachelor

1. Langue et Littérature françaises en Major (120 crédits) (Französische Sprach- und Literaturwissenschaft – Major 120 ECTS-Punkte) [Teneur du 10.05.2021]

CONTENU

Art. 8 Le Bachelor de français en Major comprend deux matières : Linguistique française (*Französische Sprachwissenschaft*) et Littérature française (*Französische Literaturwissenschaft*).

BUTS

Art. 9 ¹ Le Bachelor en Major dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Bachelor poursuit les buts suivants :

- Littérature : les étudiants maîtrisent les instruments d'analyse des principaux genres littéraires (poésie, récit, théâtre). Ils ont des connaissances générales de l'ensemble de la littérature de langue française du Moyen Âge au XXI^e siècle et ont approfondi au moins un thème dans chacune des grandes époques concernées. Ils ont reçu une formation spécifique en écriture littéraire académique (dissertation littéraire). Ils peuvent traiter de façon approfondie des questions spécifiques de littérature dans des travaux d'une dizaine de pages rédigés de façon indépendante. Ils savent rédiger une explication de texte, une dissertation et des travaux de séminaire. De plus, ils savent rédiger seul, sous la supervision d'un directeur de recherche, un travail sur un sujet à choix (travail de bachelor, 20-30 pages).
- Linguistique : les étudiants possèdent une maîtrise de base des outils de la linguistique (collecte et analyse de données). Ils possèdent une connaissance théorique et pratique des principales branches de la linguistique synchronique (origine, structure et usage de la langue). Ils ont suivi au moins un cours de linguistique diachronique. Ils ont reçu une formation spécifique en méthodologie de la recherche en sciences humaines. Ils peuvent traiter de façon approfondie des questions spécifiques de linguistique dans des travaux d'une dizaine de pages rédigés de façon indépendante. Ils savent décomposer et analyser des données linguistiques, les présenter de manière structurée selon des normes scientifiques et rédiger des travaux de séminaire. De plus, ils savent rédiger seuls, sous la supervision d'un directeur de recherche, un travail sur un sujet à choix (travail de bachelor, 20-30 pages).

- Compétences transversales : les étudiants peuvent réaliser des exposés académiques ainsi que des travaux écrits de type universitaire d'une trentaine de pages. Ils ont par ailleurs reçu une initiation à la culture latine (langue, comparaison entre langues romanes, mythologie). Dans leur travail final de BA, ils ont commencé à développer des compétences dans la recherche scientifique. Le niveau de langue atteint est au moins C1.

SÉJOUR

Art. 10 ¹ Un séjour dans un pays francophone est obligatoire. Il dure six mois (ou deux fois trois mois) et il est doté de 6 crédits. Ce séjour aura lieu de préférence entre le 4^e et le 6^e semestre du Bachelor. Pour la reconnaissance de leur séjour, les étudiants doivent présenter un rapport de cinq pages A4 sur celui-ci à leur professeur responsable. Les étudiants francophones et les étudiants ayant réussi leurs examens des enseignements de méthodologie de l'oral et de l'écrit académique avec une moyenne de 5 et plus durant la phase propédeutique peuvent être dispensés de ce séjour sur demande. Dans ce cas, les crédits (6 crédits) correspondants doivent être utilisés pour un ou des enseignement(s) de français de même dotation.

² Le séjour peut aussi être effectué durant un semestre dans une université francophone étrangère (mobilité SEMP). Dans ce cadre, un maximum de 30 crédits peut être comptabilisé pour les études. Pour le français, seuls les enseignements notés et conformes au plan d'études de français de l'Université de Berne seront reconnus dans le cursus normal du Bachelor.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Art. 11 ¹ Le Bachelor de français en Major comporte une phase propédeutique (1^{er} et 2^e semestres) et une phase principale (*Hauptstudium*) (3^e au 6^e semestre).

² Le modèle du programme d'études du Bachelor en Major figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

³ La description des enseignements et des modules du Bachelor en Major figure dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

DOMAINE À CHOIX (WAHLBEREICH)

Art. 12 Dans le programme d'études du Bachelor en Major figure un domaine à choix de 15 crédits à la disposition des étudiants. Ce domaine à choix est pris parmi les cours offerts à cet effet dans le cadre de l'Université de Berne.

RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES

Art. 13 ¹ Les axes d'études du Bachelor de français en Major se répartissent comme suit :

- a linguistique française : 41 crédits, [Teneur du 21.02.2022]
- b littérature française : 41 crédits, [Teneur du 21.02.2022]
- c travail final Bachelor : 10 crédits,
- d compétence en langue et en expression françaises : 4 crédits,
- e introduction à la langue et à la culture latines pour les romanistes : 3 crédits. [Teneur du 21.02.2022]

Art. 14 ¹ La formation du Bachelor de français en Major comprend cinq domaines principaux :

- a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression),
- b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, acquisition et apprentissage des langues...),
- c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques),
- d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),
- e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

² La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.

TRAVAUX ÉCRITS

Art. 15 Dans le cadre de l'ensemble des TD, proséminaires et séminaires, les étudiant e s rédigent quatre travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).

TRAVAIL FINAL BACHELOR
(BACHELORARBEIT)

Art. 16 ¹ Au dernier semestre de leurs études en Bachelor (Major), les étudiant e s doivent effectuer un travail final (entre 20 et 30 pages A4). Ce travail porte sur un sujet librement choisi par les étudiant e s. Il est doté de 10 crédits.

² [Abrogé le 21.02.2022]

EXAMEN FINAL BACHELOR
(BACHELOR-FACHPRÜFUNG)

Art. 17 ¹ Au dernier semestre de leurs études en Bachelor (Major), les étudiant e s doivent passer un examen oral (20 mn) sur un thème libre, préalablement choisi en accord avec un professeur. Cet examen oral est comptabilisé dans les crédits du travail final Bachelor (1/3 de la note pour l'examen oral, 2/3 pour le travail écrit).

² Si le travail final Bachelor est pris en linguistique française, cet examen oral doit être passé en littérature française. Si le travail final de Bachelor est pris en littérature française, cet examen oral doit être passé en linguistique française.

NOTATION ET COMPENSATION

Art. 18 ¹ Pour les enseignements notés, l'article 35 RSL Phil.-hist. 21 alinéas 1 et 2 s'applique. Pour les enseignements non notés, les contrôles sont sanctionnés par les termes « réussite » (*bestanden*) ou « échec » (*nicht bestanden*). Les enseignements sont évalués individuellement. [Teneur du 21.02.2022]

	<p>² Deux notes insuffisantes en Bachelor (Major) peuvent être compensées. Cependant, les enseignements propédeutiques sont non compensables en Bachelor. [Teneur du 21.02.2022]</p> <p>³ Les notes du domaine à choix (Wahlbereich) ne peuvent pas être compensées (art. 39 al. 4 RSL Phil.-hist. 21). [Teneur du 10.05.2021]</p>
RÉPÉTITION DES CONTRÔLES	<p>Art. 19 ¹ Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignants concernés.</p> <p>² Pour les enseignements propédeutiques, les contrôles non réussis peuvent être répétés deux fois. [Introduit le 21.02.2022]</p>
BOUCLAGE BACHELOR (BACHELOR-ABSCHLUSS)	<p>Art. 20 Le diplôme en Bachelor Langue et Littérature françaises est obtenu conformément aux articles 45 et 46 RSL Phil.-hist. 21. [Teneur du 10.05.2021]</p>
RÉSUMÉ DES EXIGENCES EN BACHELOR (MAJOR) LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES	<p>Art. 21 ¹ Le programme d'études Bachelor en Major comprend les enseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a 2 cours de langue/expression (introduction à l'oral académique et introduction à l'écrit académique), b 1 cours d'introduction à la langue et à la culture latines pour les romanistes, [Teneur du 21.02.2022] c 10 enseignements de linguistique française (dont 2 sous forme de proséminaire et 2 sous forme de séminaire), [Teneur du 21.02.2022] d 10 enseignements de littérature française (dont 2 sous forme de proséminaire et 2 sous forme de séminaire), [Teneur du 21.02.2022] e un travail écrit final Bachelor et un examen oral final Bachelor. <p>2. Langue et Littérature françaises en Minor (60 crédits) (Französische Sprach- und Literaturwissenschaft – Minor 60 ECTS-Punkte) [Teneur du 10.05.2021]</p>
CONTENU	<p>Art. 22 Les études de français en Bachelor (Minor) comprennent deux matières: Linguistique française (<i>Französische Sprachwissenschaft</i>) et Littérature française (<i>Französische Literaturwissenschaft</i>).</p>
BUTS	<p>Art. 23 Le Bachelor en Minor dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Bachelor a les buts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Littérature : les étudiants ont une connaissance générale de l'ensemble de la littérature française du Moyen Âge au XX^e siècle. Ils sont en possession des principaux instru-

ments d'analyse de la poésie, du récit et du théâtre. Ils savent définir les genres littéraires les plus représentés dans l'histoire de la littérature. Ils savent réaliser une explication de texte de quelques pages d'un texte littéraire. Ils connaissent les principaux instruments de recherche bibliographique en matière de littérature française. Ils ont traité de façon approfondie dans le cadre d'un séminaire au moins une question de littérature, et ont suivi au moins deux cours portant sur des questions précises – l'ensemble des enseignements spécifiques couvrant les différentes périodes de la littérature moderne et contemporaine. Ils savent traiter des questions précises de littérature dans des travaux d'une dizaine de pages rédigés de façon indépendante (travaux de séminaire).

- Linguistique : les étudiants ont une connaissance théorique et pratique des principales branches de la linguistique du français (origines, structures et usages de la langue). Ils ont une maîtrise de base des outils méthodologiques de la linguistique (collecte et analyse de données) et ont reçu une formation spécifique en méthodologie de la recherche en sciences humaines. Ils ont traité de façon approfondie dans le cadre d'un séminaire au moins une question de linguistique, et ont suivi au moins un cours portant sur une question précise de linguistique synchronique du français. Ils savent traiter des questions précises de linguistique dans des travaux d'une dizaine de pages rédigés de façon indépendante (travaux de séminaire).
- Compétences transversales : les étudiants peuvent réaliser des exposés académiques ainsi que des travaux écrits de type universitaire d'une dizaine de pages. Ils ont par ailleurs reçu une initiation à la culture latine (langue, comparaison entre langues romanes, mythologie). Le niveau de langue est au moins C1.

SÉJOUR

Art. 24 ¹ Un séjour dans un pays francophone est obligatoire. Il dure trois mois et il est doté de 3 crédits. Ce séjour aura lieu de préférence entre le 4^e et le 6^e semestre du Bachelor. Pour la reconnaissance de leur séjour, les étudiant e s doivent présenter un rapport de trois pages A4 sur celui-ci à leur professeur responsable. Les étudiant e s francophones et les étudiant e s ayant réussi leurs examens des enseignements de méthodologie de l'oral et de l'écrit académique avec une moyenne de 5 et plus durant la phase propédeutique peuvent être dispensé e s de ce séjour sur demande. Dans ce cas, les crédits (3 crédits) correspondants doivent être utilisés pour un enseignement de français de même dotation.

² S'ils/Si elles le désirent, les étudiant e s en Bachelor (Minor) sont libres d'effectuer un séjour d'un semestre dans une université francophone étrangère (mobilité SEMP). Dans ce cadre, un maximum de 30 crédits peut être comptabilisé pour les études. Pour le français, seuls les enseignements validés, notés et conformes au plan d'études de français de l'Université de Berne seront reconnus dans le cursus normal du Bachelor.

ORGANISATION DES ÉTUDES	<p>Art. 25 ¹ Le Bachelor de français en Minor comporte une phase propédeutique (1^{er} et 2^e semestres) et une phase principale (<i>Hauptstudium</i>) (3^e au 6^e semestre).</p> <p>² Le modèle du programme d'études du Bachelor en Minor figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.</p> <p>³ La description des enseignements et des modules du Bachelor en Minor se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.</p>
RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES	<p>Art. 26 ¹ Les axes d'études en Bachelor (Minor) de français se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a Linguistique française : 25/28 crédits, b Littérature française : 25/28 crédits, c compétence en langue et en expression françaises: 4 crédits.
FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE	<p>Art. 27 ¹ La formation en Bachelor (Minor) de français comprend cinq domaines principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression), b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, acquisition et apprentissage des langues), c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques), d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires), e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique). <p>² La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.</p>
TRAVAUX ÉCRITS	<p>Art. 28 Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiants se rédigent cinq travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).</p>
NOTATION ET COMPENSATION	<p>Art. 29 ¹ Pour les enseignements notés, l'article 35 RSL Phil.-hist. 21 alinéas 1 et 2 s'applique. Pour les enseignements non notés, les contrôles sont sanctionnés par les termes « réussite » (<i>bestanden</i>) ou « échec » (<i>nicht bestanden</i>). Les enseignements sont évalués individuellement. [Teneur du 21.02.2022]</p>

	<p>² Compensation de note insuffisante en Bachelor Minor : 1 note insuffisante peut être compensée. Cependant, les cours propédeutiques sont non compensables en Bachelor. [Teneur du 21.02.2022]</p>
RÉPÉTITION DES CONTRÔLES	<p>Art. 30 ¹ Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignants concernés.</p> <p>² Pour les enseignements propédeutiques, les contrôles non réussis peuvent être répétés deux fois. [Introduit le 21.02.2022]</p>
BOUCLAGE MINOR (MINOR-NOTE)	<p>Art. 31 La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles évalués des performances (art. 45 al. 2 RSL Phil.-hist. 21). [Teneur du 10.05.2021]</p>
RÉSUMÉ DES EXIGENCES EN BACHELOR (MINOR) LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES	<p>Art. 32 ¹ Le programme d'études Bachelor en Minor comprend les enseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a 2 cours de langue/expression, b 7/8 enseignements de linguistique française (dont 1 sous forme de proséminaire et 1 sous forme de séminaire), c 7/8 enseignements de littérature française (dont 1 sous forme de proséminaire et 1 sous forme de séminaire). <p>3. Langue et Littérature françaises en Minor (30 crédits) (Französische Sprach- und Literaturwissenschaft 30 ECTS-Punkte) [Teneur du 10.05.2021]</p>
INSTITUTS CONCERNÉS	<p>Art. 33 ¹ L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre un Bachelor spécifique de 30 crédits en Minor.</p> <p>² Les étudiant e s peuvent également suivre le programme d'études Bachelor de 60 crédits en Minor (voir II.2), pour autant que le règlement de leur Faculté d'origine le permette.</p>
CONTENU	<p>Art. 34 Les études de français en Bachelor en Minor de 30 crédits comprennent deux matières: Linguistique française (Französische Sprachwissenschaft) et Littérature française (Französische Literaturwissenschaft).</p>
BUTS	<p>Art. 35 Le Bachelor en Minor de 30 crédits dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Bachelor en Minor de 30 crédits a les buts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Littérature : les étudiants ont une connaissance générale (mais non approfondie) de l'histoire de la littérature française. Sur le plan théorique, ils disposent de la terminologie qui permet de décrire les principaux genres littéraires (poésie, récit, théâtre). Ils savent réaliser une explication de texte appartenant à ces trois genres.

	<ul style="list-style-type: none"> - Linguistique : les étudiants ont une connaissance générale (mais non approfondie) des principales branches de la linguistique du français (origines, structures et usages de la langue). Ils ont suivi au moins un cours et un séminaire portant sur des questions précises de linguistique synchronique du français. - Compétences transversales : les étudiants peuvent réaliser des exposés ainsi que de courts travaux académiques (cinq pages).
CONDITIONS D'ADMISSION ET PARTICULARITÉS	<p>Art. 36 ¹ Le séjour dans un pays francophone n'est pas exigé pour le Bachelor en Minor de 30 crédits.</p> <p>² La connaissance du latin n'est pas exigée pour le Bachelor en Minor de 30 crédits.</p>
ORGANISATION DES ÉTUDES	<p>Art. 37 ¹ Le Bachelor de français en Minor de 30 crédits se réalise sur six semestres.</p> <p>² Le modèle du programme d'études du Bachelor extra-Faculté figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.</p> <p>³ La description des enseignements et des modules du Bachelor en Minor de 30 crédits figure dans l'annexe 2 de ce plan d'études.</p>
RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES	<p>Art. 38 ¹ Les axes d'études de français en Bachelor en Minor de 30 crédits se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a Linguistique française : 13 crédits, b Littérature française : 13 crédits, c compétence en langue et en expression françaises : 4 crédits.
FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE	<p>Art. 39 ¹ La formation de français en Bachelor en Minor de 30 crédits comprend cinq domaines principaux qui se répartissent entre linguistique française, littérature française et cours d'expression :</p> <ul style="list-style-type: none"> a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression), b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, acquisition et apprentissage des langues...), c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques), d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),

e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

² La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.

NOTATION ET COMPENSATION

Art. 40 ¹ Pour les enseignements notés, l'article 35 RSL Phil.-hist. 21 alinéas 1 et 2 s'applique. Pour les enseignements non notés, les contrôles sont sanctionnés par les termes « réussite » (*bestanden*) ou « échec » (*nicht bestanden*). [Teneur du 21.02.2022]

² Cependant, les enseignements propédeutiques sont non compensables en Bachelor. [Introduit le 21.02.2022]

³ Compensation de note insuffisante en Bachelor en Minor de 30 crédits : 1 note insuffisante peut être compensée.

RÉPÉTITION DES CONTRÔLES

Art. 41 ¹ Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignants concernés.

² Pour les cours propédeutiques, les contrôles non réussis peuvent être répétés deux fois. [Introduit le 21.02.2022]

BOUCLAGE MINOR (MINOR-NOTE)

Art. 42 La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles évalués des performances (art. 45 al. 2 RSL Phil.-hist. 21). [Teneur du 10.05.2021]

RÉSUMÉ DES EXIGENCES EN BACHELOR EN MINOR DE 30 CRÉDITS LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

Art. 43 ¹ Le programme d'études en Bachelor en Minor de 30 crédits comprend les enseignements suivants :

- a 2 cours de langue/expression (méthodologie de l'oral académique et méthodologie de l'écrit académique),
- b 4 enseignements de linguistique française,
- c 4 enseignements de littérature française.

III. Programme d'études Master

- 1. **Linguistique / Littérature françaises en Major (90 crédits)**
(*Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft – Major 90 ECTS-Punkte*) [Teneur du 10.05.2021]

CONTENU

Art. 44 Le Master de français en Major comporte deux matières : Linguistique française (*Französische Sprachwissenschaft*) et Littérature française (*Französische Literaturwissenschaft*). Les étudiants doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (*Schwerpunkt*). L'autre sera prise comme matière complémentaire (*Ergänzung*).

Art. 45 Le Master en Major dispense des enseignements approfondis et spécialisés dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements concernent aussi bien la synchronie que la diachronie. Ils privilégient à la fois les points de vue théoriques et empiriques sur les textes et sur les discours. Le Master en Major a les buts suivants :

a dominante littérature

- Littérature : les étudiants maîtrisent les instruments d'analyse des principaux genres littéraires. Ils ont des connaissances globales de l'ensemble de la littérature de langue française du Moyen Âge au XXI^e siècle. Ils ont traité de façon approfondie de nombreuses questions de littérature concernant les différentes époques de la littérature française, en ayant appris à utiliser diverses méthodes (narratologie, thématique, théorie culturelle, stylistique, histoire de la littérature, etc.). Ils savent rédiger des explications de texte, des dissertations, des travaux de séminaire. De plus, ils savent rédiger seuls, sous la supervision d'un directeur, un travail de recherche original sur un sujet à choix (travail de master, env. 80 pages).
- Linguistique : les étudiants maîtrisent les outils de recherche actuels de la linguistique (linguistique de corpus, linguistique expérimentale) et sont capables de les utiliser seuls pour conduire une étude approfondie dans un domaine de la linguistique. Ils sont capables de présenter les résultats de leur recherche, par oral et sous forme d'article, suivant les normes de la recherche scientifique. Ils ont traité de façon approfondie de nombreuses questions de linguistique et savent transférer ces connaissances à différents contextes de la vie professionnelle (administration multilingue, enseignement des langues, etc.).
- Le niveau de langue obtenu est C2+.

b dominante linguistique

- Littérature : les étudiants bénéficient d'une connaissance générale de la littérature française dans ses différentes époques. Ils maîtrisent de nombreux instruments d'analyse littéraire contemporains et savent rédiger seuls des travaux en utilisant les normes de la recherche scientifique. Ils ont traité de manière approfondie de nombreuses questions littéraires sur des corpus variés et savent transférer ces connaissances dans des domaines connexes (enseignement en L1 ou L2, administration multilingue, travail dans le domaine de la culture, rédaction, journalisme, traduction, etc.)

- Linguistique : les étudiants maîtrisent les outils de recherche actuels de la linguistique (linguistique de corpus, linguistique expérimentale) et sont capables de les utiliser seuls pour conduire une étude approfondie dans un domaine de la linguistique. Ils sont capables de présenter les résultats de leur recherche, par oral et sous forme d'article, suivant les normes de la recherche scientifique. Ils ont traité de façon approfondie de nombreuses questions de linguistique et savent transférer ces connaissances à différents contextes de la vie professionnelle (administration multilingue, enseignement des langues, etc.). De plus, ils savent rédiger seuls, sous la supervision d'un directeur, un travail de recherche original sur un sujet à choix (travail de master, env. 80 pages).
- Le niveau de langue obtenu est C2+.

PARTICULARITÉS ET
CONDITIONS D'ADMISSION

Art. 46 ¹ Les conditions d'admission aux études en Master sont réglementées par les dispositions des articles 50 et 51 RSL Phil.-hist. 21. En particulier, au cas où des enseignements du Bachelor fondamentaux pour la branche d'études manquent, ces enseignements doivent être rattrapés durant les études en Master et en complément du programme Master. Ils figurent de manière séparée dans le Diploma Supplement. [*Teneur du 10.05.2021*]

² L'accès au Major en Linguistique/Littérature françaises demande le cours Bachelor Introduction à la langue et à la culture latines pour les romanistes (4 h, soit 6 crédits). S'il n'a pas déjà été suivi, ce cours doit être rattrapé et il figurera de manière séparée dans le Diploma Supplement.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Art. 47 ¹ Le Master (Major) Linguistique / Littérature françaises dure 4 semestres. Il consiste en un Masterstudium (7^e au 9^e semestre) et en une Masterphase (10^e semestre). Il s'achève par un mémoire de Master au 10^e semestre.

² Le modèle du Master en Major figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

³ La description des enseignements et des modules du Master en Major se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

RÉPARTITION DES AXES
D'ÉTUDES

Art. 48 ¹ Les axes d'études en Master (Major) de français se répartissent comme suit :

- a dominante avec le mémoire de Master (37 + 30 crédits),
- b matière complémentaire (23 crédits).

FORMATION FONDAMENTALE
ET EMPIRIQUE

Art. 49 ¹ La formation en Master (Major) de français comprend quatre domaines principaux :

- a linguistique du français actuel (linguistique et enseignement du français, linguistique contrastive entre le français et les autres langues et familles de langues, linguistique du texte et du discours, langage et communication, langage et cognition...),

- b linguistique diachronique (histoire de la langue française, évolution des idées linguistiques, histoire de la rhétorique, étude philologique des textes, stylistique historique),
- c histoire de la littérature et de la culture françaises (mise en évidence des convergences idéologiques et des parentés de motifs à une époque donnée, rapports interculturels et littérature comparée, modes spécifiques des transmissions du savoir à une époque donnée),
- d méthodes de l'analyse littéraire (analyse structurale et stylistique des textes littéraires; étude des genres littéraires).

DOMAINE À CHOIX

Art. 50 Les étudiant e s ont une fois pendant leurs études en Master (Major) la possibilité de remplacer un enseignement du Master de français par un enseignement de Master de créditation équivalente suivi dans un autre Institut de langues et littératures romanes (italien, espagnol) à l'Université de Berne. Cet enseignement sera validé s'il a été évalué par une note et s'il n'a pas été comptabilisé dans cet autre Institut.

RECONNAISSANCES

Art. 51 Les enseignements de français qui ont été validés et notés aux Universités de Fribourg ou de Neuchâtel dans le cadre des programmes de Master de français BENEFRRI seront reconnus automatiquement.

TRAVAUX ÉCRITS

Art. 52 Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant e s rédigent cinq travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).

MÉMOIRE DE MASTER
(MASTERARBEIT)

Art. 53 Au cours du dernier semestre des études en Master (Major), un mémoire de Master d'environ 80 pages A4 doit être rédigé dans la dominante choisie (Schwerpunkt). Ce mémoire est doté de 30 crédits. Il consiste en un travail scientifique consacré à un sujet théorique ou appliqué en linguistique française ou en littérature française.

NOTATION ET COMPENSATION

Art. 54 ¹ Pour les enseignements notés, l'article 35 RSL Phil.-hist. 21 alinéas 1 et 2 s'applique. Pour les enseignements non notés, les contrôles sont sanctionnés par les termes « réussite » (*bestanden*) ou « échec » (*nicht bestanden*). [Teneur du 21.02.2022]

² Compensation de note insuffisante en Master Major : 1 note insuffisante peut être compensée.

RÉPÉTITION DES CONTRÔLES

Art. 55 Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant e s concerné e s.

BOUCLAGE MASTER
(MASTER-ABSCHLUSS)

Art. 56 Le diplôme en Master (Major) Linguistique / Littérature françaises est obtenu conformément aux articles 58 et 59 RSL Phil.-hist. 21. [Teneur du 10.05.2021]

Art. 57 ¹ Le programme d'études Master en Major comprend les enseignements suivants :

- a 7 enseignements dans la dominante (dont 3 sous forme de séminaire),
- b 5 enseignements dans la matière complémentaire (dont 2 sous forme de séminaire),
- c 1 colloque dans la dominante.

**2. Linguistique / Littérature françaises en Minor (30 crédits)
(Französische Sprachwissenschaft / Literaturwis-
senschaft – Minor 30 ECTS-Punkte) [Teneur du
10.05.2021]**

CONTENU

Art. 58 Le Master de français en Minor comporte deux matières : Linguistique française (Französische Sprachwissenschaft) et Littérature française (Französische Literaturwissenschaft). Les étudiants doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (Studienschwerpunkt). L'autre sera prise comme matière complémentaire (Ergänzung).

BUTS

Art. 59 Le Master en Minor dispense des enseignements approfondis et spécialisés dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements concernent aussi bien la synchronie que la diachronie. Ils privilégient à la fois les points de vue théoriques et empiriques sur les textes et sur les discours. Le Master en Minor a les buts suivants :

- a dominante littérature
 - Littérature : Les étudiants ont une connaissance générale de l'histoire littéraire française. Ils savent analyser des textes de différents genres littéraires et disposent d'outils techniques permettant de rédiger des travaux académiques rédigés selon les normes de la recherche scientifique. Ils ont traité de manière approfondie au moins quatre thèmes de littérature de la période moderne à l'époque contemporaine.
 - Linguistique : Les étudiants maîtrisent au moins certains outils de recherche actuels de la linguistique (linguistique de corpus, linguistique expérimentale) et sont capables de les utiliser seuls pour conduire une étude approfondie dans un domaine de la linguistique. Ils sont capables de présenter les résultats de leur recherche, par oral et sous forme d'article, suivant les normes de la recherche scientifique. Ils ont traité de façon approfondie au moins un domaine de la linguistique.

b dominante linguistique

- Littérature : Les étudiants ont une connaissance générale de l'histoire littéraire française. Ils savent analyser des textes de différents genres littéraires et disposent d'outils techniques permettant de rédiger des travaux académiques rédigés selon les normes de la recherche scientifique. Ils ont traité de manière approfondie au moins trois thèmes de littérature de la période moderne à l'époque contemporaine.
- Linguistique : Les étudiants maîtrisent au moins certains outils de recherche actuels de la linguistique (linguistique de corpus, linguistique expérimentale) et sont capables de les utiliser seuls pour conduire une étude approfondie dans un domaine de la linguistique. Ils sont capables de présenter les résultats de leur recherche, par oral et sous forme d'article, suivant les normes de la recherche scientifique. Ils ont traité de façon approfondie au moins deux domaines de la linguistique.

PARTICULARITÉS ET
CONDITIONS D'ADMISSION

Art. 60 Les conditions d'admission aux études en Master sont réglementées par les dispositions des articles 50 et 51 RSL Phil.-hist. 21. Les étudiants doivent disposer d'un Bachelor en Minor de 30 ou 60 crédits. En particulier, au cas où des enseignements du Bachelor fondamentaux pour la branche d'études manquent, ces enseignements doivent être rattrapés en complément du programme Master. Ils figureront de manière séparée dans le Diploma Supplement. [Teneur du 10.05.2021]

ORGANISATION DES ÉTUDES

Art. 61 ¹ Le Master (Minor) Linguistique / Littérature françaises dure 4 semestres. Il consiste en un Masterstudium (7^e au 9^e semestre) et en une Masterphase (10^e semestre).

² Le modèle du Master en Minor figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

³ La description des enseignements et des modules du Master en Minor se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

RÉPARTITION DES AXES
D'ÉTUDES

Art. 62 ¹ Les axes d'études en Master (Minor) de français se répartissent comme suit :

- a* dominante (20 crédits),
- b* matière complémentaire (10 crédits).

FORMATION FONDAMENTALE
ET EMPIRIQUE

Art. 63 ¹ La formation en Master (Minor) de français comprend quatre domaines principaux :

- a* linguistique du français actuel (linguistique et enseignement du français, linguistique contrastive entre le français et les autres langues et familles de langues, linguistique du texte et du discours, langage et communication, langage et cognition...),
- b* linguistique diachronique (histoire de la langue française, évolution des idées linguistiques, histoire de la rhétorique, étude philologique des textes, stylistique historique),

- c histoire de la littérature et de la culture françaises (mise en évidence des convergences idéologiques et des parentés de motifs à une époque donnée, rapports interculturels et littérature comparée, modes spécifiques des transmissions du savoir à une époque donnée),
- d méthodes de l'analyse littéraire (analyse structurale et stylistique des textes littéraires, étude des genres littéraires).

TRAVAUX ÉCRITS

Art. 64 Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiants s'édigent trois travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).

NOTATION ET COMPENSATION

Art. 65 ¹ Pour les enseignements notés, l'article 35 RSL Phil.-hist. 21 alinéas 1 et 2 s'applique. Pour les enseignements non notés, les contrôles sont sanctionnés par les termes « réussite » (*bestanden*) ou « échec » (*nicht bestanden*). [Teneur du 21.02.2022]

² Compensation de note insuffisante en Master Minor : 1 note insuffisante peut être compensée.

RÉPÉTITION DES CONTRÔLES

Art. 66 Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignants concernés.

BOUCLAGE MINOR
(MINOR-NOTE)

Art. 67 La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles évalués des performances (art. 58 al. 2 RSL Phil.-hist. 21). [Teneur du 10.05.2021]

RÉSUMÉ DES EXIGENCES EN
MASTER (MINOR) LINGUISTIQUE /
LITTÉRATURE FRANÇAISES

Art. 68 ¹ Le programme d'études Master en Minor comprend les enseignements suivants :

- a 4 enseignements dans la dominante (dont 2 sous forme de séminaire),
- b 2 enseignements dans la matière complémentaire (dont 1 sous forme de séminaire).

IV. Dispositions finales

MODIFICATIONS DU PLAN
D'ÉTUDES

Art. 69 Les modifications du plan d'études dépendent de l'approbation de la Direction de l'Université. Sont exceptées les modifications des annexes, qui sont de la compétence du Conseil de Faculté.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 70 ¹ Le présent plan d'étude est valable pour les étudiants qui débutent leurs études à l'Institut de langue et de littérature françaises dès le semestre d'automne 2017.

² Les étudiants ayant débuté leurs études avec le plan Langue et Littérature françaises du 1^{er} août 2010, termineront leurs études selon ce plan, jusqu'au plus tard d'ici la fin du semestre de printemps 2024.

³ Les étudiant e s concerné e s par l'alinéa 2 peuvent, sur requête, poursuivre leurs études selon le présent plan. Les prestations d'études fournies jusque-là, seront entièrement pris en compte.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Art. 71 Ce plan d'études remplace le plan d'études Langue et Littérature françaises ("Französische Sprach- und Literaturwissenschaft") du 27 janvier 2006 et il entre en vigueur le 1er août 2017.

Berne,

Au nom de la Faculté des Lettres
La Doyenne:

Approuvé par la Direction de l'Université :

Berne,

Le Recteur

Modifications

Entrée en vigueur

Modification du 10 mai 2021, entre en vigueur le 1er août 2021

Modification du 21 février 2022, entre en vigueur le 1er août 2022